

# Compte rendu : l'écoquartier de la Quarantaine

Le lundi 18 décembre 2017, à la mairie de Villefranche, un ingénieur en développement durable, Nicolas Spinler, nous a présenté l'écoquartier de la Quarantaine.

## I) Localisation de l'écoquartier

L'écoquartier de la Quarantaine se situe à Villefranche sur Saône, entre la rue de la Quarantaine, la rue Montplaisir, la rue Robert Schuman et la rue Michel Picard. La rue Claude Vignard traverse cet écoquartier. Cet emplacement permettra d'étendre le centre-ville de Villefranche, actuellement concentré sur la rue Nationale.

## II) Pourquoi créer un écoquartier à Villefranche ?

Cet écoquartier permettra d'étendre le centre-ville de Villefranche sur Saône. Il respectera les normes environnementales et limitera ses rejets de pollution. Il va accueillir une population diverse : des personnes âgées, des enfants... Il augmentera la valeur actuelle du quartier.

## III) Composition de l'écoquartier

L'écoquartier sera très grand : 9 hectares. On peut parler de Z.A.C : Zone d'Aménagement Concerté car plusieurs réunions publiques ont été organisées pour la création de l'écoquartier. Plusieurs agents rentrent en compte : des architectes, des promoteurs (SERL).

Cet écoquartier sera composé de bâtiments sociaux, de logements, de brasseries, de commerces, de bâtiments pouvant accueillir des activités de bureau. Nous pourrons également trouver des espaces publics, comme un grand parc central entouré de végétation ainsi qu'un pôle loisir aujourd'hui terminé : un

multiplexe de 10 salles. Il y aura également des résidences pour séniors pour accueillir les personnes âgées de Villefranche.

L'écoquartier de la Quarantaine sera divisé en plusieurs îlots, ayant comme nom une lettre. L'îlot B sera composé d'un silo de stationnement pouvant accueillir 350 à 400 voitures. On retrouvera également 2 résidences séniors dans lesquelles seront proposés des salles communes notamment pour les repas, des services comme un coiffeur propre aux résidences afin d'éviter aux pensionnaires de se déplacer. Dans l'îlot D, nous pourrions retrouver certaines constructions qui seront conservées, comme la mosquée rue de la Quarantaine. Des anciennes parties de l'usine Bonnet seront également conservées. Ce sont les services de l'Etat, l'A.B.F (Architectures et Bâtiments de France), qui décident de la conservation de certains immeubles. Nous pourrions retrouver sur l'îlot E des logements à deux étages et sur l'îlot F, il y aura des pavillons.

Nous notons la présence d'une maison pour chauves-souris car plusieurs chauves-souris avaient été observées avant le commencement des travaux. De plus, ces animaux sont utiles car ils sont considérés comme des « insecticides naturels ».

## IV) Contraintes

Ce projet ambitieux présente cependant certaines contraintes : en effet, la zone de construction est en pente. Pour améliorer l'aspect visuel de ce quartier et éviter d'avoir des bâtiments bien plus hauts que d'autres, il faut donc construire des bâtiments plus hauts en bas de la colline (côté rue de la Quarantaine) et des bâtiments moins hauts côté rue Robert Schuman. Ainsi, tous les immeubles seront presque de mêmes hauteurs.

De plus, en 2015, une nouvelle contrainte est évoquée : le risque d'inondation. Le Morgon est un cours d'eau qui coule non loin de la rue de la Quarantaine. En 2008, il a débordé, provoquant une inondation. La construction de l'écoquartier doit prendre en compte le risque d'inondation et doit donc par ailleurs ne pas construire d'habitations dans les zones inondables. C'est pourquoi seulement 3 brasseries ouvriront en face du cinéma au lieu de 4 (car la 4<sup>ème</sup> se trouve dans la

zone inondable). Certains projets de constructions de bâtiments ont été interrompus, ils vont être reportés dans d'autres zones de l'écoquartier.

Il fallait également dépolluer les sols, enlever l'amiante qu'ils contenaient car l'amiante peut être nocif pour l'Homme.

## V) Quelques dates

- 24 juin 2010 : première réunion publique autour du projet de l'écoquartier.
- juin 2011 : création de la ZAC.
- 1<sup>er</sup> octobre 2012 : choix du concessionnaire → SERL (Société de l'Équipement de la Région Lyonnaise)
- 14 octobre 2012 : réunion/présentation du projet aux architectes
- 2014 : premiers travaux
- 2015 : évocation du risque d'inondation
- 2019 : livraison des logements, du silo de stationnement (car le parking actuel est temporaire)

Enfin, la construction de l'écoquartier s'achèvera aux alentours de 2025.

## VI) L'écoquartier aujourd'hui

La réalisation d'un écoquartier est divisée en 4 étapes :

- Etape 1 : projet
- Etape 2 : chantier
- Etape 3 : livraisons
- Etape 4 : confirmation (après 1 ou 2 ans de vécu)

Actuellement, l'écoquartier de la Quarantaine est à l'étape 1 : le projet.

